

N° 14

REPUBLIQUE  
FRANCAISECOMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27  
présents 20  
votants 24

OBJET

SALLES MUNICIPALES

Modification des  
règlements intérieurs  
des salles communales.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures et quinze minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

## Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

## Etaient absents :

- Mme SILVESTRE, pouvoir donné à Mme NOISELIET
- M. TORCHY, pouvoir donné à M. CUVILLIERS
- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- M. SENECHAL, pouvoir donné à Mme CHATELAIN
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme BUIGNET
- Mme LEGRAND

## Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Ariane AUGUSTE

## DELIBERATION N°14

**OBJET : SALLES MUNICIPALES - Modification des règlements intérieurs des salles communales.**

Le Conseil Municipal de Camon décide de modifier les règlements intérieurs des salles municipales Louis Aragon et Louis Bruxelles.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le projet de règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération,

### DELIBERE


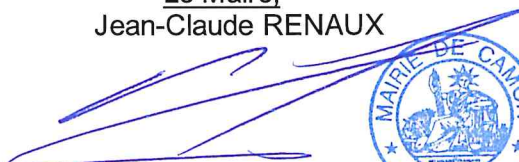
ARTICLE 1 : Les règlements intérieurs des salles municipales Louis Aragon et Louis Bruxelles sont approuvés.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 12 décembre 2023 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

